

CONDITIONS POUR LA PRATIQUE DE L'EQUITATION

Forfait

L'inscription est souscrite pour la durée de l'année scolaire. Les séances sont hebdomadaires à jour et à heure fixe. La durée des cours est de **une heure pleine**, et nécessite votre présence une demi-heure avant et après la séance. Le forfait annuel comprend 44 séances, du 1^{er} septembre 2008 au 5 juillet 2009.

Récupération

Vous êtes malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire : **vous avez la possibilité de récupérer toutes vos séances manquées**. Ces récupérations se font en semaine uniquement hors week-end et dans les séances sans obstacles, en fonction des places disponibles.

Assurance individuelle accident

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est facultative. Lors de l'inscription, le cavalier a la possibilité de prendre cette Licence Fédérale (qui lui permet d'être assuré dans tous les centres affiliés de France, et de passer les examens fédéraux). Dans le cas contraire, il appartient au cavalier de vérifier qu'il possède une assurance personnelle couvrant les activités équestres, dégageant les Haras de Saint-Leu de cette responsabilité

Annulation - Remboursement

Les prix des forfaits incluent une assurance annulation facultative qui implique la prise de la licence fédérale. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soit n'est possible. Si vous souhaitez renoncer à cette assurance, vous devez en faire la demande expresse lors de votre inscription.